CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**SC63 Doc.10**

**Problèmes urgents concernant l’utilisation rationnelle des zones humides nécessitant une attention accrue : mise à jour concernant les inventaires des zones humides**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note de l’état d’avancement des travaux du Secrétariat visant à proposer un mécanisme d’appui aux Parties contractantes pour la réalisation de leurs inventaires nationaux des zones humides ; et

ii. demander au Secrétariat de mener des activités de collecte de fonds pour amplifier le développement du mécanisme d’appui à la réalisation des inventaires nationaux des zones humides.

**Contexte**

1. Depuis le premier Plan stratégique de la Convention pour la période 1997-2002, les Parties contractantes ont fait de l’amélioration de l’application des dispositions de la Convention relatives aux inventaires de toutes les zones humides un domaine d’action prioritaire. Le quatrième Plan stratégique 2016-2024 comprend un objectif spécifique sur les inventaires nationaux des zones humides (INZH), à savoir l’Objectif 8 « Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour, et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides », au titre du But 3 « Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle ».
2. Depuis 2017, la Convention sur les zones humides, conjointement au PNUE, est co-dépositaire de l’Indicateur 6.6.1 « Variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau ». La mesure de cet Indicateur basée sur les Rapports nationaux présentés à la Convention et sur les INZH nécessite des données interopérables fondées sur des normes communes, notamment la définition des zones humides de la Convention et son Système de classification des types de zones humides. Cela complète les données du PNUE[[1]](#footnote-2).
3. Toutefois, les progrès réalisés en matière d’INZH restent limités. Parmi les Parties contractantes ayant présenté un rapport à la COP14, seuls 46 % avaient achevé leur inventaire et 52 % ont communiqué des données sur l’étendue des zones humides (indicateur 6.6.1 des ODD).
4. Le paragraphe 49 de la Résolution XIV.6 *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales* encourage les Parties contractantes à redoubler d’efforts pour réaliser leurs inventaires nationaux des zones humides et à faire rapport sur l’indicateur 6.6.1 des ODD sur l’étendue des zones humides ; et demande au Secrétariat de poursuivre la collaboration avec les Parties contractantes pour les épauler activement dans leurs efforts. Cette même Résolution rappelle également aux Parties contractantes l’importance de promouvoir les synergies au niveau national et de renforcer la coopération, la coordination et les synergies entre les AME et d’autres partenaires, comme moyen d’améliorer l’application nationale cohérente de la Convention, pour favoriser la réalisation des buts et objectifs liés aux zones humides énoncés dans le Programme à l’horizon 2030 et le Cadre mondial de la biodiversité.
5. Au paragraphe 16 de la Résolution XIV.16, la Conférence des Parties contractantes recommande que les Parties dressent des inventaires nationaux systématiques des zones humides, en ayant recours à la *Nouvelle trousse d’outils pour l’inventaire national des zones humides* de 2020. Elle recommande également que les Parties évaluent l’état et l’évolution des zones humides, analysent les besoins nationaux et les lacunes relatifs à leur conservation, et élaborent une planification intégrée, systématique et adaptative pour la conservation et la restauration.
6. À sa 62e réunion, le Comité permanent, dans la Décision SC62-34, a pris note de l’approche proposée par le Secrétariat pour combler ces lacunes au moyen de cinq axes de travail présentés au paragraphe 15 du document SC62 Doc.9 :

a. un recensement plus précis des besoins spécifiques ou des principales entraves auxquelles se heurtent les Parties contractantes s’agissant des inventaires des zones humides ;

b. l’élaboration de nouvelles orientations ;

c. un renforcement des capacités, au moyen de formations et de supports pédagogiques ;

d. un appui à la mise en œuvre, notamment des partenariats institutionnels ; et

e. la mobilisation des ressources.

1. Les discussions tenues au cours de la 62e réunion du Comité permanent ont notamment porté sur les besoins financiers et de renforcement des capacités des pays qui ne disposent pas d’un INZH complet. Les Parties contractantes ont proposé d’autres évolutions, telles que l’établissement d’une feuille de route et d’un plan de travail pour soutenir les activités des Parties, ainsi qu’un soutien régional accru pour l’élaboration d’INZH, notamment des activités de renforcement des capacités et de création de partenariats. Elles ont également préconisé l’élaboration de lignes directrices sur l’utilisation des nouvelles technologies, la réalisation d’études de cas régionales sur les expériences positives et l’amélioration des inventaires régionaux existants.

**Consolider un mécanisme d’appui aux Parties contractantes pour la réalisation de leurs inventaires nationaux des zones humides**

Recensement plus précis des besoins spécifiques ou des principales entraves

1. Pour recenser plus précisément les besoins spécifiques et les principales entraves auxquelles se heurtent les Parties contractantes s’agissant des INZH, en novembre 2023, le Secrétariat a mené des entretiens approfondis auprès de 13 Parties (cinq en Afrique, deux en Asie, trois en Europe, un en Amérique latine et dans les Caraïbes, un en Amérique du Nord et un en Océanie) en s’appuyant sur les évaluations réalisées en 2019. Les Parties contractantes ont été invitées à manifester leur intérêt pour les entretiens lors des réunions régionales organisées avant la 62e réunion du Comité permanent. L’objectif de ces entretiens était de recueillir des informations sur les difficultés et les entraves auxquelles sont confrontées les autorités nationales, et de trouver de nouvelles ressources et de nouveaux matériels pour soutenir la réalisation des INZH.
2. Les entretiens étaient axés sur quatre thèmes principaux : les raisons pour lesquelles les pays lancent une INZH, c’est-à-dire leurs buts et objectifs initiaux ; le soutien qu’ils ont reçu au cours du processus, notamment les orientations utilisées et le soutien technique fourni ; les obstacles rencontrés ; et les produits ou résultats obtenus. Comme convenu au cours du processus d’entretien, les rapports d’entretiens bilatéraux n’ont été communiqués qu’aux personnes interrogées afin de vérifier l’exactitude des informations collectées. Le Secrétariat exprime sa gratitude aux correspondant.e.s nationaux.ales et aux autres expert.e.s nationaux.ales qui ont donné de leur temps et partagé leur expérience à cet égard.
3. Un bref rapport de synthèse résumant les principales conclusions de ces entretiens a été publié en tant que document d’information sous la cote SC63 Inf.2[[2]](#footnote-3). Aux paragraphes 4 à 13, il présente les principaux enseignements tirés pour guider le processus de réalisation d’un INZH. Il définit également les orientations clés pour les actions futures du Secrétariat, en particulier pour les formations et les documents d’orientation relatifs aux inventaires. Le rapport expose également les difficultés, les contraintes, les attentes et les besoins (voir tableaux 1 à 3). Outre le fait d’éclairer le Secrétariat, cela peut également permettre aux Parties contractantes qui n’ont pas encore entamé leur propre processus d’INZH de se faire une idée plus précise des avantages potentiels, du soutien disponible ou des écueils auxquels elles peuvent se heurter.
4. Le Secrétariat continuera à étudier les besoins et les contraintes des Parties contractantes en ce qui concerne l’INZH grâce à des échanges directs avec elles, à des discussions avec les partenaires et les donateurs, et à l’utilisation des informations relatives à l’INZH que les Parties communiqueront dans leurs Rapports nationaux à la COP15.

Élaboration de nouvelles orientations

1. Comme indiqué dans le document SC62 Doc.9, les documents d’orientation existants doivent être complétés par de nouvelles orientations portant sur des points tels que les dispositifs institutionnels et les politiques en matière d’inventaires des zones humides. Lors de la 62e réunion du Comité permanent, les échanges ont également permis de définir d’autres besoins en matière d’utilisation des nouvelles technologies.
2. En examinant les orientations existantes en matière d’INZH et sur la base d’entretiens avec les Parties contractantes, le Secrétariat a mis en évidence que des orientations supplémentaires étaient nécessaires dans trois domaines principaux (voir le document d’information SC63 Inf.2).
3. Tout d’abord, il est nécessaire de définir les éléments communs des INZH, notamment en déterminant les données/indicateurs de base ainsi que des données/indicateurs supplémentaires recommandés. Bien que chaque INZH doive être bien encadré par le contexte national, notamment celui des dispositions institutionnelles et des objectifs stratégiques, il est essentiel de veiller à ce que le mécanisme de données et d’établissement de rapports de la Convention permette de faire le suivi des indicateurs mondiaux pertinents, tels que ceux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
4. Deuxièmement, les nouvelles orientations devraient viser à améliorer la qualité, la cohérence et l’interopérabilité des données. Il peut s’agir d’orientations sur les méthodes de collecte de données et les protocoles relatifs aux données recommandés, en s’appuyant sur les principes et les références en matière de données utilisés au niveau international[[3]](#footnote-4), ainsi que sur l’expérience des Parties contractantes. Des conseils sur l’utilisation adéquate de technologies telles que la télédétection seront spécifiquement abordés dans le cadre de ce travail.
5. Troisièmement, le Secrétariat a déterminé qu’il était nécessaire de mieux orienter le processus d’INZH, en englobant les phases de planification, de collecte, d’utilisation et de mise à jour des données avec une répartition claire des rôles et des responsabilités, y compris la conception de mécanismes de soutien technique propres aux pays pour les équipes de collecte de données aux niveaux national et infranational.
6. Le Secrétariat travaillera en concertation étroite avec le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), les partenaires et les donateurs pour mettre à jour et affiner les orientations, en s’appuyant également sur les expériences des pays ayant réalisé avec succès une INZH, et sur les expériences tirées des efforts axés sur d’autres écosystèmes/biomes.

Renforcement des capacités

1. S’agissant du renforcement des capacités liées à la réalisation des INZH, le Secrétariat s’intéresse d’abord aux Parties contractantes qui n’ont pas de processus d’INZH en cours (26 % des 122 Parties qui ont fait rapport à la COP14 n’ont pas entrepris d’INZH ou l’ont seulement prévu, voir le document COP14 Doc.9.1). Cette démarche vise à aider les pays à acquérir des connaissances et un savoir-faire sur la manière de réaliser un INZH dans un cadre politique, scientifique et technique approprié. En fin de compte, cela contribuera à améliorer leurs capacités de mise en œuvre du Programme 2030, et plus particulièrement à la réalisation de l’Objectif 6 de l’ODD et au suivi de l’Indicateur 6.6.1 de l’ODD, ainsi qu’à contribuer à une gestion efficace des zones humides pour remplir leurs engagements au titre de la Convention et d’autres objectifs mondiaux (biodiversité, climat, neutralité en matière de dégradation des terres).
2. Un programme sur trois ans comprenant des modules de formation annuels et des supports associés dans les trois langues officielles de la Convention est en cours d’élaboration. Trois modules de formation seront organisés entre 2024 et 2026, sur les thèmes suivants :
* Module 1 : Introduction aux inventaires nationaux des zones humides ;
* Module 2 : Techniques d’observation de la Terre et connaissances associées : meilleures pratiques pour contribuer aux inventaires nationaux des zones humides ; et
* Module 3 : Connaissances écologiques à long terme : gérer et mettre à jour les inventaires nationaux des zones humides.
1. Le Secrétariat s’est associé au Bureau des Nations Unies pour le développement durable (UNOSD) pour mettre en œuvre le programme de formation en anglais pour dix Parties contractantes. Le premier cours (module 1) se déroulera du 9 au 13 septembre 2024 à l’Institut national d’écologie à Seocheon, en République de Corée. L’objectif de ce module est de guider les autorités nationales dans l’élaboration d’un processus solide de réalisation d’INZH, notamment la collecte et la gestion des données, et une approche du flux de données orientée vers l’action avec des liens appropriés entre les politiques, y compris avec les objectifs mondiaux d’autres AME.
2. Le module 1 se déroulera en présentiel, en 2024 ou 2025, en français et en espagnol, grâce au soutien financier du Gouvernement norvégien. Les modalités d’accueil sont à déterminer. Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre le programme de formation complet en espagnol et en français, et pour être en mesure d’accepter un plus grand nombre de participants.
3. Le Secrétariat lancera un appel à candidatures au printemps 2024, avec des critères de sélection. Les participants devront s’inscrire à trois modules de formation sur site sur une période de trois ans. Ils pourront ainsi approfondir progressivement leurs connaissances et leurs actions en matière d’INZH. Ils recevront des devoirs sous une forme ou une autre à faire entre les sessions sur site, afin de s’assurer qu’ils continuent à s’impliquer.
4. Le Secrétariat prévoit de rechercher des experts nationaux ainsi que des membres et observateurs du GEST pour assumer les fonctions de formateur.rice pour ces trois modules. Il s’appuiera également sur les ressources nationales ou régionales existantes, telles que celles mobilisées pour les inventaires des zones humides à faible coût fondés sur le SIG au Myanmar ou au Bhoutan (voir *Nouvelle trousse d’outils pour l’inventaire national des zones humides* 2020), ou en Afrique (*Global Wetland Africa Toolbox*).
5. Des supports de formation en ligne basés sur le programme de formation mentionné plus haut seront préparés et mis à la disposition du public sur le site web de la Convention. Cela permettra à toutes les Parties à la Convention d’accéder à l’essentiel du programme de formation.

Appui à la mise en œuvre

1. Un certain nombre de contraintes et de besoins essentiels liés à la réalisation des INZH et à leur utilisation pour le suivi, l’évaluation et l’établissement de rapports peuvent être résolus en développant une initiative consacrée à l’appui aux techniques d’observation de la Terre.
2. Le Secrétariat continue de collaborer avec le Secrétariat du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO) pour ce qui est de l’élaboration d’un « Atlas mondial des écosystèmes » en ligne, basé sur la Typologie mondiale des écosystèmes de l’UICN. Il est prévu de présenter un produit destiné à valider le concept à la COP16 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui se tiendra du 21 octobre au 1er novembre 2024, à Cali, en Colombie.
3. En outre, le Secrétariat a identifié la possibilité de développer une initiative s’inspirant des modèles fournis par les initiatives phares du GEO (par exemple, l’Initiative sur la neutralité en matière de dégradation des terres du GEO (GEO-LDN)). Cela peut, par exemple, permettre d’accéder à des données mondiales conservées sur l’étendue et le changement des écosystèmes, sur lesquelles les Parties contractantes peuvent s’appuyer pour leur inventaire national ; étoffer l’inventaire des types de zones humides pour lesquels l’inventaire reste limité ou difficile ; élaborer des outils et des orientations techniques, méthodologiques et autres ; et offrir une communauté de pratique. Le Secrétariat explorera cette initiative en concertation étroite avec le GEST et en collaboration avec les partenaires concernés, notamment au moyen d’une étude de faisabilité.
4. En outre, certaines Parties contractantes en Afrique bénéficieront d’un soutien technique direct qui sera fourni pendant l’intersession de trois ans de la formation sur l’INZH. Les activités de soutien technique seront en adéquation avec les programmes d’orientation et de renforcement des capacités, et cibleront le groupe de Parties africaines sélectionnées pour la formation. L’objectif est que ces Parties reçoivent un soutien concret pour mettre en œuvre le processus structuré d’INZH qui sera présenté dans le module 1 de la formation, et pour utiliser les éléments communs de l’INZH (ensembles de données de base) et les protocoles de gestion des données qui seront définis dans les nouveaux documents d’orientation (voir la section sur les nouvelles orientations plus haut). Ce soutien spécifique à la mise en œuvre de l’INZH mobilisera les ressources disponibles dans les ministères, agences et universités au niveau national qui seront identifiés par les Parties sélectionnées afin d’assurer une appropriation locale du processus d’INZH. Les initiatives existantes et les ressources régionales seront dûment examinées, et d’autres accords institutionnels seront conclus, comme avec Digital Earth Africa. Cette activité de soutien technique sera menée grâce au soutien financier de la Région flamande de Belgique.

Mobilisation des ressources

1. Les ressources financières existantes permettent au Secrétariat de mener plusieurs activités dans le cadre du mécanisme de soutien à l’INZH au cours des prochaines années (voir le tableau 1 plus bas). Les évolutions et la mise en œuvre du soutien du Secrétariat aux Parties contractantes dans l’élaboration des INZH nécessiteront des ressources financières supplémentaires, notamment en ce qui concerne l’élaboration de documents d’orientation et de supports de formation, l’augmentation du nombre de Parties contractantes bénéficiant d’une formation en présentiel et l’offre d’un soutien dans les trois langues de la Convention. Le tableau ci-après donne une indication des besoins de financement entre 2025 et 2029. À ce stade, ces besoins financiers sont des estimations générales qui devront être affinées.

*Tableau 1 : Mécanisme d’appui aux inventaires : estimation des besoins de financement entre 2025 et 2029*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Objectif** | **Résultats attendus** | **Financement garanti (en CHF)** | **Besoins de financement pour 2025-2029 (en CHF)** |
| Documents d’orientation | Accroître l’utilité pour l’action publique et les institutions du processus d’INZH  | Définition des éléments communs de l’INZH, y compris les données/indicateurs de base | 40 000 |  |
| Améliorer la qualité, la cohérence et l’interopérabilité des données de l’INZH | Orientations sur les protocoles de gestion des données de l’INZH | 40 000 |  |
| Renforcer les rôles et les responsabilités dans le processus d’INZH | Orientations sur le processus structuré d’INZH |  | 50 000 |
| Renforcement des capacités | Renforcer les capacités de réalisation d’un processus complet d’INZH | Module 1formation en présentiel | 60 000 pour la session en anglais120 000 euros pour les sessions en français et en espagnol |  |
| Accroître l’utilisation adéquate des techniques d’observation de la Terre | Module 2formation en présentiel | 60 000 pour la session en anglais | 120 000 euros pour les sessions en français et en espagnol |
| Améliorer les mises à jour des INZH | Module 3formation en présentiel | 60 000 pour la session en anglais | 120 000 euros pour les sessions en français et en espagnol |
| Développer des connaissances sur le processus de réalisation d’INZH | Supports de formation en ligne | 20 000  | 20 000 |
| Appui à la mise en œuvre | Aider les Parties à collecter les données nécessaires à l’INZH | Étude de faisabilité et consultation pour une initiative consacrée à l’appui aux techniques d’observation de la Terre |  | 40 000 |
| Accompagner les Parties africaines dans la conception et la réalisation d’un processus d’INZH | Soutien technique au processus d’INZH dans certains pays africains | 135 000 | À déterminer en fonction des nouvelles demandes des pays |

1. Le PNUE est co-dépositaire de l’Indicateur 6.6.1. Il fournit des données d’observation de la Terre sur les lacs, les rivières et les réservoirs, l’étendue des eaux de surface, l’étendue des mangroves, l’étendue des zones humides végétalisées et la qualité de l’eau (en utilisant la chlorophylle a et la turbidité comme indicateur) pour chacun des États membres des Nations Unies. Pour plus d’informations sur la méthodologie : [Metadata-06-06-01a.pdf (un.org)](https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-06-01a.pdf) ; et pour accéder aux données : [SDG 6.6.1 (sdg661.app)](https://www.sdg661.app/). Pour plus d’informations sur la méthodologie de la Convention : [Metadata-06-06-01b.pdf (un.org)](https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-06-01b.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-inf2-national-wetland-inventories-synthesis-13-depth-interviews-further>. [↑](#footnote-ref-3)
3. La communauté internationale des chercheurs a élaboré les principes directeurs FAIR (*Findable, Accessible, Interoperable, Reusable*) pour la gestion des données scientifiques afin de fournir des lignes directrices pour que les contenus numériques soient plus facilement accessibles, compris, échangeables et réutilisables <https://www.nature.com/articles/sdata201618>). Les principes TRUST proposent un cadre pour faciliter l’application des meilleures pratiques en matière de conservation numérique en ce qui concerne la transparence (*Transparency*), la responsabilité (*Responsability*), l’attention portée à l’utilisateur (*User focus*), la durabilité (*Sustainability*) et la technologie (*Technology*). Si les principes FAIR sont principalement axés sur les aspects des métadonnées, notamment les identifiants pérennes, les principes TRUST portent sur la conservation et la préservation des données et des ressources connexes (Lin et al., 2020, <https://www.nature.com/articles/s41597-020-0486-7>). [↑](#footnote-ref-4)